

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 18 JUIN 2013

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINÉ, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER, M. Philippe GARROTE,
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Nathalie REGUEIRO,
M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, M. Gilbert EHRET,
Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,
M. Jean-Marie GINIEIS donne pouvoir à Mme Anne BARBET,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM.

❧❧❧

14 - CREATION D'UNE LICENCE DE TAXI SUPPLEMENTAIRE SUR LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE

Monsieur le Maire expose que le nombre de licences d'exploitation des taxis sur la Commune est arrêté au nombre de 9.

La Commune d'Oloron Sainte-Marie a créé une liste d'attente chronologique et publique sur laquelle figure toute personne désirant s'y inscrire.

Par courrier en date du 10 janvier 2013, Monsieur Philippe GACHERIEU, classé n° 1 sur la liste d'attente, a sollicité le Maire d'Oloron Sainte-Marie pour une demande d'autorisation d'exploitation d'un taxi sur la Commune.

Afin d'étudier l'opportunité du dossier, Monsieur le Maire d'Oloron Sainte-Marie a demandé l'avis de la commission départementale des taxis et des voitures de petite remise.

Cette dernière s'est réunie le 6 mai 2013 et après avoir étudié le dossier a émis un avis favorable à la demande d'autorisation de taxi présentée par Monsieur Philippe GACHERIEU.

.../...

- Vu la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,
- Vu le décret n° 95-935 du 17 août 1995,
- Vu l'avis consultatif favorable de la Commission Départementale des taxis et voitures de petite remise,

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **DECIDE** de la création d'une licence d'exploitation supplémentaire sur la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'arrêté autorisant Monsieur GACHERIEU, classé n° 1 sur la liste d'attente, l'exploitation d'un taxi sur la Commune.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 18 juin 2013.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 23/06/2013

Bernard UTHURRY